



DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Nom et Prénom du Candidat :

Date, heure et lieu prévus pour la soutenance :

Intitulé des Travaux :

Discipline :

La Présidence désigne les Rapporteurs suivants :

NOM - Prénom	Fonctions – Lieu d'exercice (*)

(*) Joindre en annexe l'adresse complète des Rapporteurs

Fait à Nouméa, le Signature du directeur de Thèse	Fait à Nouméa, le Signature du Directeur de l'Ecole Doctorale Yves LETOURNEUR
Fait à Nouméa, le Le Président de l'Université Gaël LAGADEC	

IDENTITE ET ADRESSE COMPLÈTE DES RAPPORTEURS :

1^{er} RAPPORTEUR :

Nom Prénom :	Téléphone :
Adresse :	Fax :
Pays :	Mail :

2^{ème} RAPPORTEUR

Nom-Prénom :	Téléphone :
Adresse :	Fax :
Pays :	Mail :

ROLE DU RAPPORTEUR

Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches ou appartenant à une des catégories visées à l'article 11 de l'arrêté, désignés par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse.

Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.

Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Les rapports peuvent être, soit déposés au secrétariat de l'école doctorale, soit transmis par mail à [admin\(underscore\)ed@univ-nc.nc](mailto:admin(underscore)ed@univ-nc.nc). Les originaux devront obligatoirement être fournis.